

Pillot, Jean Baptiste

Cote de référence FR ANOM COL H 96
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H96/pillotjean
Condamné en 1872
Envoyé en Nouvelle-Calédonie
N° matricule 30 / 3246

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

